

CALENDRIER 2022-2023 – FACULTÉ DE DROIT Premier cycle

	Trimestre automne 2022	Trimestre hiver 2023	Trimestre été 2023	Demi-trimestre mai-juin 2023	Demi-trimestre juillet-août 2023
Journée d'accueil	À déterminer par la faculté	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	À déterminer par la faculté	6 janvier	1 ^{er} mai	1 ^{er} mai	28 juin
Activités de la Rentrée	31 août et 1 ^{er} septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	6 septembre	9 janvier	1 ^{er} mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ¹	21 janvier ¹	21 mai ¹	Durant les 9 premières heures de cours	Durant les 9 premières heures de cours
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	21 mai	Durant les 9 premières heures de cours	Durant les 9 premières heures de cours
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2023)	21 janvier (stage été 2023)	15 mai (stage automne 2023)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre ²	15 mars ²	8 juillet ²	Durant les 30 premières heures de cours	Durant les 30 premières heures de cours
Entrevues des stages coopératifs – 1 ^{re} phase	24 octobre au 4 novembre	6 au 17 février	5 au 16 juin	5 au 16 juin	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2 ^e phase	17 et 18 novembre	2 et 3 mars	28 et 29 juin	s/o	28 et 29 juin
Fin des stages coopératifs	16 décembre	21 avril	11 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	23 décembre	28 avril	18 août	27 juin	18 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	29 et 30 avril	26 et 27 août	s/o	26 et 27 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 5 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 30 septembre Élections provinciales : 3 octobre Jour de l'Action de grâce : 10 octobre	Vendredi saint : 7 avril Pâques : 8 au 10 avril	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin Fête du Canada : 30 juin	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin	Fête du Canada : 30 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	24 au 28 octobre	27 février au 3 mars	26 au 30 juin	s/o	s/o
Collation des grades Suspension au campus principal seulement	24 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques	s/o	s/o	19 au 22 mai	19 au 22 mai	s/o

Note 1 : Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du Règlement des études)

Note 2 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du Règlement des études

du Québec Suspension au campus principal seulement					
---	--	--	--	--	--

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers

Note 1 : Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*)

Note 2 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*